

# Procédure de consultation

---

## Département fédéral de justice et police

### Révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers doit être adaptée à la suite de l'adoption, lors de la votation populaire du 9 février 2014, des art. 121a et 197, ch. 9, de la Constitution fédérale. La révision vise à redéfinir les règles de l'immigration des étrangers.

Date d'ouverture: 11 février 2015

Date limite: 28 mai 2015

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat d'Etat aux migrations, Etat-major Affaires juridiques, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern, tél. 058 46 54812, fax 058 46 51316, [www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

24 février 2015

Chancellerie fédérale